

*RENTREE SCOLAIRE 2022*

**TARIFICATION & INSCRIPTION  
RESTAURATION SCOLAIRE DES LYCEES  
PUBLICS EN ÎLE-DE-FRANCE**

Eva Samii & Hafifa Bourhane  
mardi 28 juin 2022



# Programme

1. Quels tarifs pour 2022-2023 ?

2. Qui est éligible ?

3. Comment bénéficier de ces tarifs ?

## Quels tarifs pour les élèves éligibles ?

- Un tarif de repas à la cantine calculé sur le Quotient Familial (QF) de Caisse Allocations Familiales (CAF) en 10 tranches

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS REPAS AU TICKET 2022-2023 (*)	0,50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €

(\*) L'EPLÉ APPLIQUE UNE REDUCTION DE 30 CENTIMES PAR REPAS SUR LES TARIFS DE LA GRILLE CI-DESSUS DANS LE CADRE D'UNE INSCRIPTION AU FORFAIT

Pas de changement de tarif pour 2022  
dans le cadre du bouclier social voté par la Région.

Améliorer les conditions d'apprentissage

# Quotient Familial pour les allocataires CAF

- Le QF (Quotient Familial) est un **indicateur**.
- Il est obtenu en additionnant :
  - 1/12ème de vos ressources annuelles** de l'année **N-2** (sans abattement des impôts ou des frais réels)
  - et **vos prestations sociales mensuelles**, que l'on **divise ensuite par le nombre de parts** constituant le foyer.



Il s'utilise dans l'attribution des aides d'action sociale et certains organismes s'en servent comme référence afin de moduler leur tarification.

**Si vous percevez des prestations de la CAF, il est calculé automatiquement et son montant figure sur les attestations de paiement.**

# Quotient Familial pour les non-allocataires

## Ressources imposables de l'année N-2 (avis d'imposition N-1) :

Les ressources sont celles indiquées sur l'avis d'imposition, en page 2, sous la rubrique « détails des revenus » à la ligne « total des salaires et assimilés ».

AVIS D'IMPÔT 2021	Impôt sur les revenus de l'année 2020		
Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	20 000		
Déduction 10 % ou frais réels.....	- 2 000		18 000
Salaires, pensions, rentes nets.....	18 000		
Revenu brut global.....			18 000

## Les prestations mensuelles :

Ce sont les prestations à caractère mensuel (sont exclues du montant des prestations, les prestations apériodiques telles que prime de naissance, allocation de rentrée scolaire...).

## Le calcul du nombre de parts : Pf (part fiscale)

- Couple ou personne isolée = 2\*
- 1er enfant à charge au sens Pf = 0,5\*
- 2ème enfant à charge au sens Pf = 0,5\*
- 3ème enfant à charge au sens Pf = 1\*
- par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé\* = + 0,5

# Site iledefrance.fr d'information pour les familles



Actualités | Événements | Services en ligne | Newsletter



Saisir un terme à rechercher...



La Région

Éducation  
Recherche

Formation  
Emploi

Économie

Environnement  
Cadre de vie

Europe  
International

Transports

Culture Sport  
Tourisme

Santé Social  
Citoyenneté

Aides régionales  
Appels à projets

Budget participatif écologique

Égalité femmes-hommes

Smart Région

Achats publics

À vos côtés

Jeux 2024

Flash info

Entreprises : jusqu'au 31 mai 2022, bénéficiez du Prêt Rebond de la Région Île-de-France

[Accueil](#) > [Éducation & Recherche](#) > [Lycées](#) >

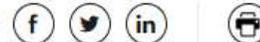
ÉquiTables, la tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial dans les lycées publics d'Île-de-France

## Dans l'article

Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

Publié le 16 mai 2022

Partagez sur



## ÉquiTables, la tarification de la

Besoin d'aide ?

# Site d'information pour les familles

## Dans l'article

- Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?
- Quels sont les tarifs ?
- Vous n'avez pas d'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire ? Obtenez-la avec notre calculette !
- ÉquiTables : mode d'emploi complet à télécharger
- À lire également

La Région s'engage à proposer des repas de qualité et accessibles à tous dans les restaurants scolaires des lycées publics d'Île-de-France.

Pour cela, elle a **3 engagements** :

- **Une grille unique des tarifs basée sur les ressources des familles,**
- **Des repas complets, équilibrés et de qualité,**
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire.**

Concernant la tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial dans les lycées publics, elle est appliquée depuis la rentrée 2017 sur l'ensemble du territoire francilien.

## Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

**Tous les élèves pré- ou post-bac et tous les apprentis scolarisés dans :**

- **Les lycées publics d'Île-de-France,**
- **Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'Île-de-France,**

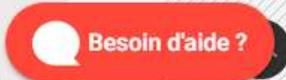
## Une question ?

- **Appelez la Plateforme téléphonique ÉquiTables au 0800 075 065** (numéro gratuit), **du 16 mai au 13 juillet 2022 inclus et du 25 août au 7 octobre 2022 inclus** (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h).
- **Posez votre question par écrit à l'assistant virtuel restauration scolaire** [au bas de la page calculette.](#)

## Un problème technique ?

En cas de difficultés techniques lors du téléchargement de l'attestation, vérifiez la configuration de votre navigateur.

- ▶ Plus d'infos sur [la page spéciale](#) « En cas de difficultés



# Site d'information pour les familles

## Dans l'article

Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

Quels sont les tarifs ?

Vous n'avez pas d'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire ? Obtenez-la avec notre calculatrice !

ÉquiTables : mode d'emploi complet à télécharger

À lire également

- Les lycées publics d'Île-de-France,
- Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'Île-de-France,
- Les écoles régionales du premier degré (ERPD) d'Île-de-France.

## Quels sont les tarifs ?

La tarification varie en fonction du quotient familial de la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui, lui-même, dépend des ressources de la famille (et des prestations familiales qu'elle reçoit).

### La grille de tarification :

- Est la même pour toutes les familles des 8 départements d'Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise),
- Tient compte des revenus en se basant sur le quotient familial et en se divisant en 10 tranches avec un tarif de restauration scolaire plancher à 0,50 euro et un tarif de restauration scolaire plafond à 4,09 euros.

navigateur.

► Plus d'infos sur [la page spéciale « En cas de difficultés techniques »](#).

## Quel montant la Région prend-elle en charge ?

La Région finance la différence entre le coût réel du repas et le tarif de restauration scolaire payé par la famille. C'est-à-dire entre 55% et 98% du prix du repas.

Elle verse aux lycées publics une compensation pour garantir une qualité de repas identique pour chaque élève.

Besoin d'aide ?

# Site d'information pour les familles

## Dans l'article

Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

Quels sont les tarifs ?

Vous n'avez pas d'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire ? Obtenez-la avec notre calculette !

ÉquiTables : mode d'emploi complet à télécharger

À lire également

allocations familiales.

## Tarifs 2022-2023 dans les lycées publics d'Île-de-France

	Quotient familial CAF	Tarif repas par ticket	Tarif repas par forfait (**)	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183,00€	0,50€	0,20€	9,00€	De 95% à 98%
B	≤ 353,00€	1,74€	1,44€	9,00€	De 81% à 84%
C	≤ 518,00€	1,94€	1,64€	9,00€	De 78% à 82%
D	≤ 689,00€	2,15€	1,85€	9,00€	De 76% à 79%
E	≤ 874,00€	2,35€	2,05€	9,00€	De 74% à 77%
F	≤ 1.078,00€	2,56€	2,26€	9,00€	De 72% à 75%
G	≤ 1.333,00€	2,76€	2,46€	9,00€	De 69% à 73%
H	≤ 1.689,00€	3,07€	2,77€	9,00€	De 66% à 69%
I	≤ 2.388,00€	3,58€	3,28€	9,00€	De 60% à 64%
J	> 2.388,00€	4,09€	3,79€	9,00€	De 55% à 58%

(\*\*): Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

Besoin d'aide ?

# Site d'information pour les familles

## Dans l'article

Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

Quels sont les tarifs ?

Vous n'avez pas d'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire ? Obtenez-la avec notre calculatrice !

ÉquiTables : mode d'emploi complet à télécharger

À lire également

## Comment bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

Vous devez joindre au dossier d'inscription de votre enfant à la demi-pension **une attestation justifiant votre quotient familial**.

Cette attestation a une forme différente selon que vous êtes allocataire ou non de la CAF.

### 1 - Si votre famille est allocataire de la CAF

**Il vous faut « l'attestation de paiement CAF » de moins de 3 mois** sur laquelle figurent les noms des membres de la famille et le quotient familial. C'est la pièce justificative à remettre au lycée public où est scolarisé votre enfant pour l'inscrire à la demi-pension.

#### Où trouver cette attestation ?

Vous avez 3 possibilités :

- **Soit depuis le site Internet de la CAF ([caf.fr](http://caf.fr)) ou l'application mobile « CAF-Mon Compte » (téléchargeable sur [AppStore](#) et sur [Google Play](#)) :**
  1. Aller sur « mes attestations »,
  2. Puis sur « attestations de paiement »,
  3. Renseigner « pour le mois de ... (mois en cours ou moins de 3 mois) »,
  4. Cliquer sur « recevoir par courrier » ou sur « télécharger ».
- **Soit sur les bornes disponibles dans les CAF** (liste des bornes sur [caf.fr](http://caf.fr)).



# Site d'information pour les familles

## Dans l'article

Qui peut bénéficier d'ÉquiTables, la tarification sociale de la Région ?

Quels sont les tarifs ?

Vous n'avez pas d'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire ? Obtenez-la avec notre calculette !

ÉquiTables : mode d'emploi complet à télécharger

À lire également

► Allocataires de la CAF, téléchargez l'explication en images des 3 possibilités pour obtenir l'attestation.



## 2 - Si votre famille n'est pas allocataire de la CAF

Vous devez utiliser la calculette de quotient familial de la Région Île-de-France disponible en ligne pour obtenir « l'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire » (explications ci-dessous).

Besoin d'aide ?

# Site d'information pour les lycées documents internes et externes pour la rentrée 2022

- <https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

The screenshot shows the website interface for 'lesLycées' in the Île-de-France region. The header includes the logo and the title 'Informations pour les personnels de direction des lycées de la Région Île-de-France'. A search icon is located in the top right corner. The navigation menu features several items, with 'Gestion établissements publics' highlighted in red. Below the menu, a section titled 'Restauration scolaire' is displayed with a background of diagonal lines. This section contains three images: a kitchen, students in a cafeteria, and a school hallway.

Région  
île de France  
lesLycées

Informations pour les personnels de direction  
des lycées de la Région Île-de-France

Accueil    Contacts    Informations générales    **Gestion établissements publics**    Agents des lycées    Gestion établissements privés    Actions éducatives    Lycées Eco-Responsables    Actualités    COVID19

## Restauration scolaire



# <https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

**Rentrée 2022**

**0800 075 065**

du 16 mai au 13 juillet 2022  
du 25 août au 07 octobre 2022  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Fiche technique évolution politique de restauration   
CP 2018-541 

## Contact

**Direction Réussite des Elèves (DRE)**

*Service hébergement, Restauration et Aides Sociales*

Plateforme téléphonique : 01 53 85 78 98 (de 9h à 13h  
du lundi au vendredi)

[EquiTables@iledefrance.fr](mailto:EquiTables@iledefrance.fr)

**OGIL**

## Rentrée 2022 : tarifs, documents et outils

Les documents concernant le Règlement régional de restauration 2022-2023 et l'outil gestionnaire 2022-2023 seront mis en ligne très prochainement.

Arrêté 2022-077 - Tarification restauration scolaire 2022-2023 

Notice Equitables - Tarifs 2022-2023 restauration scolaire lycées publics IDF 

Notice QF-CAF 2022 - Obtenir attestation paiement 

RAPCR23-14DEL - réforme 

infos familles

### Documents 2021-2022

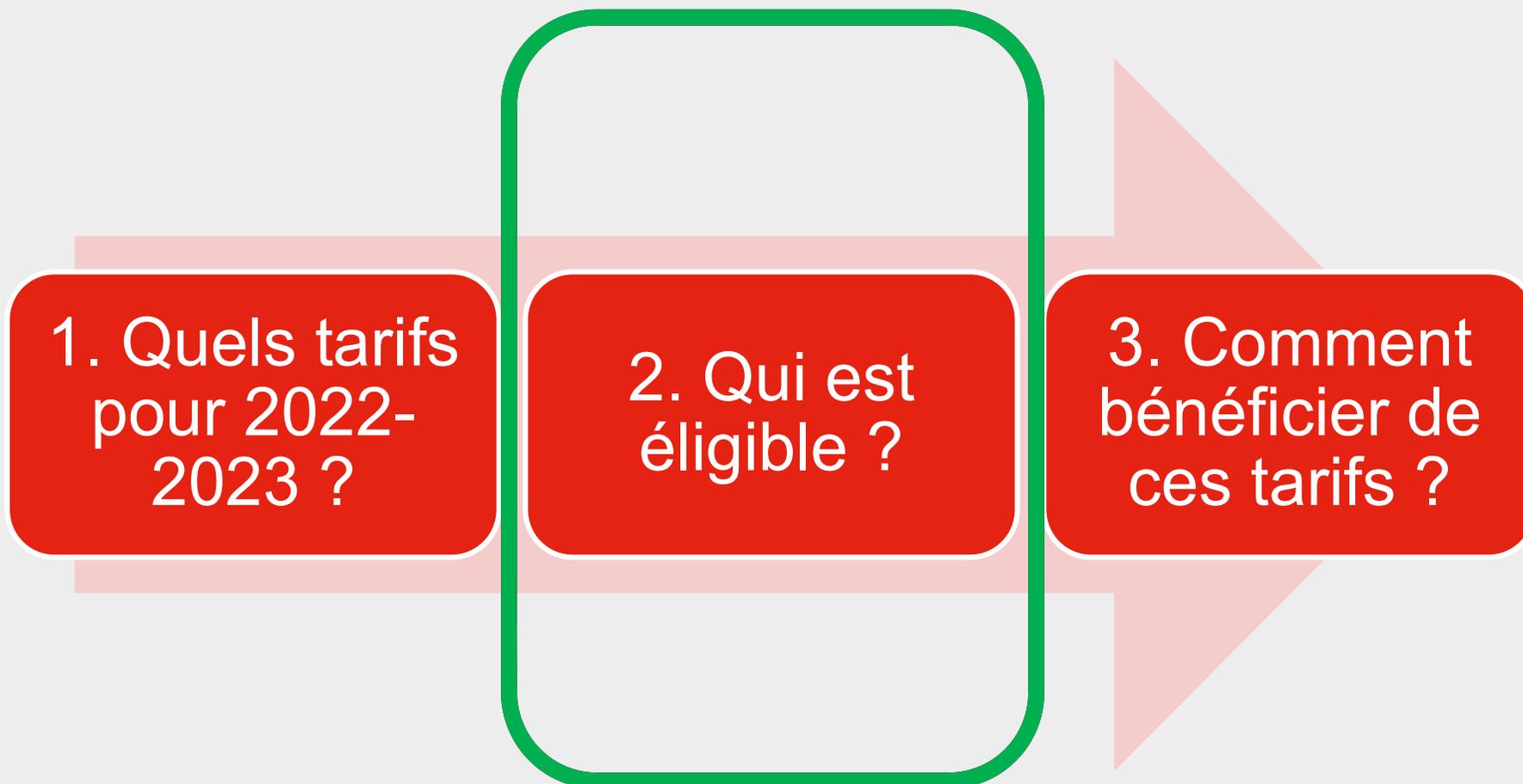
2021-12 - Règlement régional de restauration 2021-2022 

Outils gestionnaire 2021 2022 

CR 2021-050 du 21 juillet 2021 - tarifs 

Infos interne

# Programme





# La zone géographique... et les **élèves** et **apprentis** scolarisés dans les lycées publics

Île-de-France = 8 départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Pré-bac = 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>,  
Terminale, CAP, BT

BAC

Post-bac =  
CPGE BTS classe  
passerelle

476 lycées publics  
+ ERPD + EREA

EREA = Etablissements Régional  
d'Enseignement Adapté

ERPD = Enseignement Régional  
Premier Degré



# Programme

1. Quels tarifs pour 2022-2023 ?

2. Qui est éligible ?

3. Comment bénéficier de ces tarifs ?

# Fonctionnement précédent

2021-2022

L'ancienne attestation de restauration scolaire  
qui était envoyée automatiquement  
par le partenariat CAF – RIF  
par courrier au domicile.

Elle n'est plus envoyée automatiquement.

Avant, 550 000 familles avec des enfants de 15  
à 20 ans inclus, sans distinction du lieu de  
scolarisation recevaient l'attestation.

Région Île de France

ÉquiTables  
Justice alimentaire  
démocratique

CAF de France

Attestation restauration scolaire 2020-2021  
Valable dans les lycées publics franciens

Pour une tarification plus juste des cantines des lycées  
À remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension au lycée public de  
votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.  
La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille  
(de 55 % à 88 % du coût de revient d'un repas de 9 € en moyenne).

Nom	
Prénoms	
Date de naissance	
Quantité souhaitée	Voulez-vous recevoir l'attestation?

1

Pour toute autre question, contactez la plateforme téléphonique  
dédiée au dispositif ÉquiTables : 0 800 075 065



Nous vous invitons à informer les familles qui renouvellent leurs inscriptions qu'elles ne recevront plus automatiquement le courrier

# Aujourd'hui et demain : Objectif de dématérialisation des QF

2022-2023

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>



Accédez à la calculette

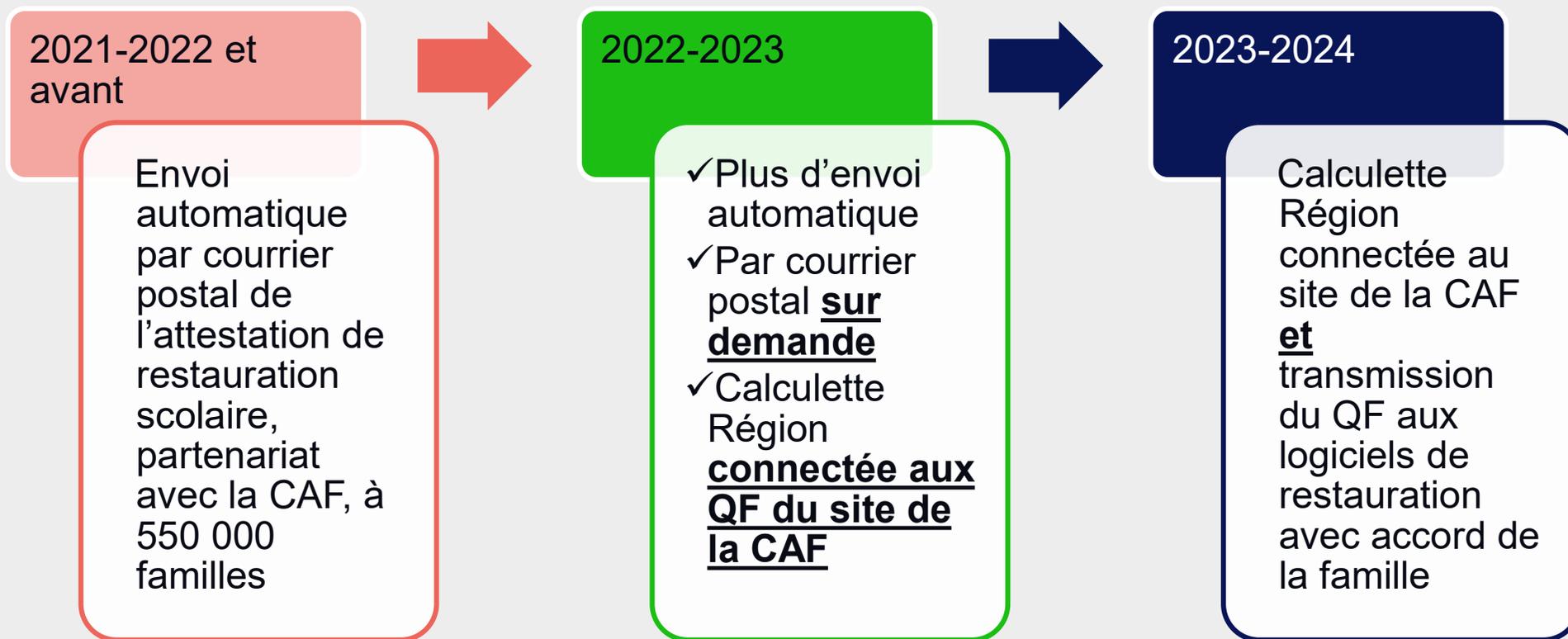
caf.fr

La calculette 2022  
du site de la Région  
est connectée  
à la CAF.

2023-2024 (projet SI)

Les QF seront envoyés  
directement de la **calculette du  
site de la Région** avec  
l'autorisation de la famille vers le  
logiciel de restauration du lycée

# Objectif de dématérialisation



# INTITULÉS DES JUSTIFICATIFS SUR LOGICIEL DE RESTAURATION

sera remplacée par  
« **calculette –  
attestation QF CAF** »

a changé de nom et  
s'appelle la  
« **calculette –  
attestation QF** »

Types de justificatifs	Valeur QF Caf	Type de formule	Tranches QF et tarifs
<b>Caf attestation de restauration scolaire</b>	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire	Déterminés par le logiciel à partir de la valeur QF
<b>Caf attestation de paiement</b>	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire	Déterminés par le logiciel à partir de la valeur QF
<b>Calculette QF - attestation de restauration scolaire</b>	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire	Déterminés par le logiciel à partir de la valeur QF
<b>Sans justificatif</b>	Sans objet	Saisie obligatoire	Forcés par le logiciel au tarif le plus élevé
<b>En attente d'un justificatif</b>	Sans objet	Saisie obligatoire	Valeur par défaut : tarif le plus élevé modifiable par l'établissement
<b>Cas particulier (Cf. exemples ci-dessous)</b>	Sans objet	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire

Attestation de qualité forfaitaire pour la restauration scolaire 2020-2023

Préciser le montant maximum des dépenses autorisées par le logiciel dans le tableau ci-dessous et le faire valoir par le biais de la saisie obligatoire de la valeur QF CAF.

Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées
Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées

Attestation de paiement CAF

Montant maximum des dépenses autorisées

Montant maximum des dépenses autorisées

Montant maximum des dépenses autorisées

Attestation de qualité forfaitaire pour la restauration scolaire 2020-2023

Préciser le montant maximum des dépenses autorisées par le logiciel dans le tableau ci-dessous et le faire valoir par le biais de la saisie obligatoire de la valeur QF CAF.

Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées
Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées	Montant maximum des dépenses autorisées



# JUSTIFICATIFS VALABLES – nouveauté du 28/06

Attestation de quotient familial CAF du site de la CAF ou appli CAF	
si le nom d'un des représentants légaux figure dans l'adresse en haut à droite l'attestation est valable seule sans autre justificatifs.	si le nom dans l'adresse n'est pas celui des représentants légaux, valable uniquement AVEC fournitures de justificatifs pour prouver l'appartenance au foyer
!!! Une l'attestation de QF de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) n'est pas valable. Il faut se rendre sur la calculette du site de la Région pour faire un calcul de QF en tant que non-allocataire	

Valable sans justificatif si le nom dans l'en-tête est celui d'un représentant légal et date QF moins de 3 mois.

Si le nom dans l'en-tête ne fait pas partie du foyer, la pièce sera valable avec pièces justificatives pour prouver l'appartenance au foyer.

Vos prestations Caf  
Attestation de quotient familial

Valable sans autre justificatif si l'adresse ci-dessous est celle d'un des représentants légaux. Sinon fournir un justificatif complémentaire à cette attestation

N° DOSSIER : XXXXXX  
← n° dossier = n° allocataire

NOM : Madame E

Le 14/06/2022

Le quotient familial du foyer de moins de 3 mois.

La directrice de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que votre quotient familial (QF) s'élève pour le mois de mai 2022 à : XXXX

Pour votre information, nous vous précisons que le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la composition de votre foyer.

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.  
C GUGENHEIM, directeur

Attestation de QF CAF du site de la CAF (voir la condition de validité dans le document « procédure de vérification des justificatifs » sur le site lycées)

(nouveau  
du 28/06)

## En résumé, les **JUSTIFICATIFS VALABLES**

### *JUSTIFICATIF VALABLE*

- **Attestation de paiement CAF** de moins de 3 mois
- ou
- **Calculette - Attestation quotient CAF Région** : avec quotient familial CAF et 1 parent et 1 enfant accepté (sans autres justificatifs complémentaires demandés puisque la calculette est connectée à la CAF) – pdf sécurisé non modifiable
- ou
- **Calculette - Attestation quotient familial** : doit fournir justificatifs obligatoires (car données entrées par la famille elle-même)
- ou
- **Attestation de quotient familial CAF** du site de la CAF, valable sans autre justificatif si le nom dans l'en-tête est celui du représentant légal.  
Si dans l'en-tête, un autre nom figure, fournir justificatif de composition du foyer, sinon non valable.

### *NON VALABLE*

- **Attestation de la calculette Région pour les non allocataires CAF avec avec revenus n-1 => demander N-2**  
(sauf cas particulier de changement de situation, voir règlement de restauration)
- **Si justificatifs non fournis ou revenus renseignés incorrect dans « Attestation de la calculette - Attestation quotient familial (non CAF) »** (qui porte la mention justificatifs obligatoires, car données entrées par la famille)  
  
(sauf cas particuliers, voir dans le règlement de restauration si la famille n'est pas en mesure de fournir des justificatifs)

(nouveau  
du 28/06)

# Comment obtenir les justificatifs ?

## MODE D'EMPLOI POUR LES FAMILLES A LA CAF

<https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

► **Allocataires de la CAF, téléchargez l'explication en images des 3 possibilités pour obtenir l'attestation.**



# Familles allocataires de la CAF

## Obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée



Votre famille est allocataire de la CAF et vous souhaitez vous inscrire à la restauration scolaire ?  
**Téléchargez** - ou demandez à recevoir par **courrier postal** ou **mail** - votre attestation de paiement CAF de moins de 3 mois sur l'application "CAF mon compte", sur le site [caf.fr](http://caf.fr) ou encore via la calculette de la Région Île-de-France.

Pour votre information, seule l'**attestation de paiement de la CAF**, qui précise les noms des membres du foyer ainsi que votre **quotient familial**, est valable pour la restauration scolaire.  
Le document intitulé "attestation de quotient familial de la CAF" n'est pas suffisant.

### ➤ Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.  
Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- 1 « Mes attestations »
  - 2 « Attestation de paiement »
  - 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)
  - 4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».
- En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal.  
En téléchargeant votre attestation, vous pouvez ensuite l'envoyer par mail ou l'imprimer.



➤ **Sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » ①, puis « pour le mois de... » (mois en cours) ② :



3. Demandez à recevoir par courrier postal ou téléchargez ou imprimez votre attestation ③.

➤ **Sur la calculette de la Région Île-de-France**

Disponible sur le site [www.ildefrance.fr/equitables](http://www.ildefrance.fr/equitables) avec votre numéro d'allocataire

**Besoin d'aide ?**

Contactez la plateforme  
téléphonique  
Équitables  
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du  
lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi  
16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au  
vendredi 7 octobre 2022.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



# En résumé, comment obtenir la pièce justificative pour l'inscription à la restauration ?

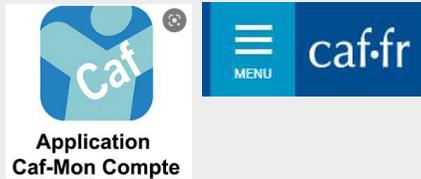


Ligne pour accompagner les familles

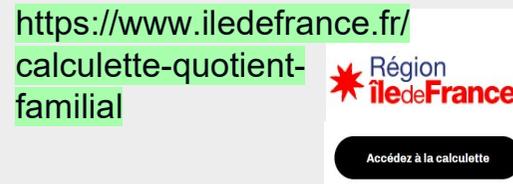
0 800 075 065



Par courrier postal à son domicile



par courrier électronique



**Si non allocataire CAF :**  
démarche habituelle sur la calculette  
=> famille doit fournir les justificatifs

**Si allocataire CAF :**  
N° dossier allocataire CAF + code postal  
(pas de mot de passe nécessaire) et pas d'autres justificatifs  
puisque les données sont transmises par la CAF)



Téléchargement sur son téléphone ou ordinateur puis envoyer à soi-même ou au lycée



Application Caf-Mon Compte



<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

## Comment fonctionne la calculette sur le site de la Région ?



Accédez à la calculette

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

Rest munissez-vous de votre avis d'imposition (ou de deux avis d'impositions si vous vivez en concubinage, ou autre situation particulière ayant impliqué une imposition non commune), ainsi que de votre(vos) attestation(s) de paiement relative au versement des prestations familiales du dernier mois (CAF ou autres).

### Aide à la saisie des informations

Les principaux groupes de champs à renseigner disposent d'un lien "aide". En cliquant sur ce lien, une aide s'affichera pour vous aider à renseigner les informations demandées.

### En cas de difficultés

En cas de difficultés avec l'utilisation de ce questionnaire, nous vous invitons à joindre la Plateforme Equitables au 0800 075 065 (numéro gratuit, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, à compter du 22 mai au 13 juillet 2018 et du 27 août au 28 septembre 2018).

J'ai lu et j'accepte la politique de confidentialité de ce service.

[Accédez à la calculette](#)

Région  
**île de France**

[Accédez à la calculette](#)

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

← Étape précédente

Étape suivante: Données personnelles >

### Étape 1 : Informations générales

Choix de la scolarisation

Publique

Année scolaire

2022-2023

Connaissez-vous le lycée de scolarisation de votre enfant pour la rentrée scolaire [2022-2023] ?

Oui  Non

ÉTAPE SUIVANTE



<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

< Étape précédente

Étape suivante: Récapitulatif >

## Étape 2 : Données personnelles

### Identification

Êtes-vous allocataire CAF?

Oui  Non

Numéro d'allocataire

Code postal

Si la réponse est **NON**, c'est la démarche habituelle des années précédentes  
Si la réponse, est **OUI**, voir les pages suivantes

Récupérer mes informations

ÉTAPE SUIVANTE

# Rappel - Où se trouve le ... n° allocataire / n° de dossier ?



caf.fr

## Vos prestations Caf Attestation de paiement

= il est appelé N° Dossier (en 2022)  
ou n° Allocataire (en 2021)

Code postal  
dans l'adresse

N° ALLOCATAIRE :

[Redacted]

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner :

3230

Service gratuit  
prix appel

Nous écrire :  
Caf du Val de Marne  
QUARTIER DE L'ECHAT  
2 Voie FELIX EBOUE  
94033 CRETEIL CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

941

[Redacted]

Le 04/07 [Redacted]



Le n° d'allocataire n'est pas unique en France. Le même numéro peut avoir été donné dans un autre département. Indispensable d'avoir le bon code postal.

# Rappel - Où se trouve le ...n° allocataire / n° de dossier ?



N° DOSSIER :

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner :

3230 Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf des Hauts-de-Seine  
70-88 Rue Paul Lescop  
92023 NANTERRE CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

## Vos prestations Caf Attestation de paiement

= il est appelé N° Dossier (en 2022)  
ou n° Allocataire (en 2021)

921

Code postal  
dans l'adresse

Le 29/05/2022

Le directeur de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que :

, née le  
, né le

ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'avril 2022 :

Vos prestations Caf  
Attestation de paiement

N° DERNIER : 921  
XXX Madame  
RUE  
92

Nous téléphoner :  
3230 Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf des Hauts-de-Seine  
70-88 Rue Paul Lescop  
92023 NANTERRE CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Le 29/05/2022

Le directeur de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que :  
EVA, née le  
ALEXIS, né le  
ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'avril 2022 :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocations familiales avec conditions de ressources	€

QUOTIENT FAMILIAL  
avril 2022

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :  
PAUL  
OSCAR

Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.  
Les prestations versées par la caisse d'Allocations Familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes d'allocataires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (Mariage, divorce, décès, ...)

La Caf verse mensuellement des prestations sociales à l'adresse de la famille déclarée. La Caf peut suspendre ou modifier le montant de ses prestations sociales à l'initiative de la Caf ou suite à un changement de situation de la famille déclarée.

Document réservé à la Caf  
WAT ATPAF  
MONTFAS  
PAGE 5/1

CODE BARRE

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

< Étape précédente

Étape suivante: Récapitulatif >

## Étape 2 : Données personnelles

### Identification

Êtes-vous allocataire CAF?

Oui  Non

Numéro d'allocataire

6999002

Code postal

33110

La calculette accède à tous les QF CAF de France. Un élève qui vient de déménager et qui n'a pas encore son nouveau numéro de dossier CAF accède à celui de la Région où il habite.

(nouveau du  
28/06)

Code postal  
du domicile situé dans le  
courrier adressé de  
l'allocataire

Récupérer mes informations

ÉTAPE SUIVANTE

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

Numéro d'allocataire

6999002

Code postal

33110

Récupérer mes informations

### Informations Récupérées

#### Allocataire

Prénom Nom

ROME Jeanine

#### Elève

Plusieurs enfants ont été récupérés, veuillez sélectionner l'enfant concerné:

Prénom

Veuillez choisir un enfant

Quotient familial

300

Le quotient familial  
et le nom d'1 parent  
se sont affichés

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

Numéro d'allocataire

6999002

Code postal

33110

Récupérer mes informations

### Informations Récupérées

#### Allocataire

Prénom Nom

ROME Jeanine

#### Elève

Plusieurs enfants ont été récupérés, veuillez sélectionner l'enfant concerné :

Prénom

Veillez choisir un enfant

Quotient familial

300

Cliquer sur la flèche  
pour ouvrir  
le menu déroulant

<https://www.iledefrance.fr/calculateur-quotient-familial>

Récupérer mes informations

### Informations Récupérées

#### Allocataire

Prénom Nom

ROME Jeanine

#### Elève

Plusieurs enfants ont été récupérés, veuillez sélectionner l'enfant concerné:

Prénom

Veillez choisir un enfant

Veillez choisir un enfant

ROME Evelynne

ROME Quentin

Quotient familial

300

ÉTAPE SUIVANTE

Région  
île de France

Accédez à la calculatrice

Choisir  
l'enfant  
concerné

<https://www.iledefrance.fr/calculateur-quotient-familial>

Récupérer mes informations

### Informations Récupérées

**Allocataire**

Prénom Nom

ROME Jeanine

**Elève**

Plusieurs enfants ont été récupérés, veuillez sélectionner l'enfant concerné:

Prénom

ROME Quentin

Quotient familial

300

Accédez à la calculatrice

**ÉTAPE SUIVANTE**

Cliquez sur étape suivante pour générer l'attestation

# https://www.iledefrance.fr/calculateur-quotient-familial

## Etape 4 : Recapitulatif

Modifier mes informations 

Nom de l'élève	ROME Quentin
Nom du représentant légal	ROME Jeanine
Votre quotient familial	300

- Je certifie l'exactitude des informations renseignées dans le formulaire. « Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorité compétente, conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation »



Recevoir par  
email



Ou



Télécharger  
l'attestation (PDF  
- 150 Ko)



Région  
île de France

Accédez à la calculatrice

# Calculette QF sur le site de la Région :

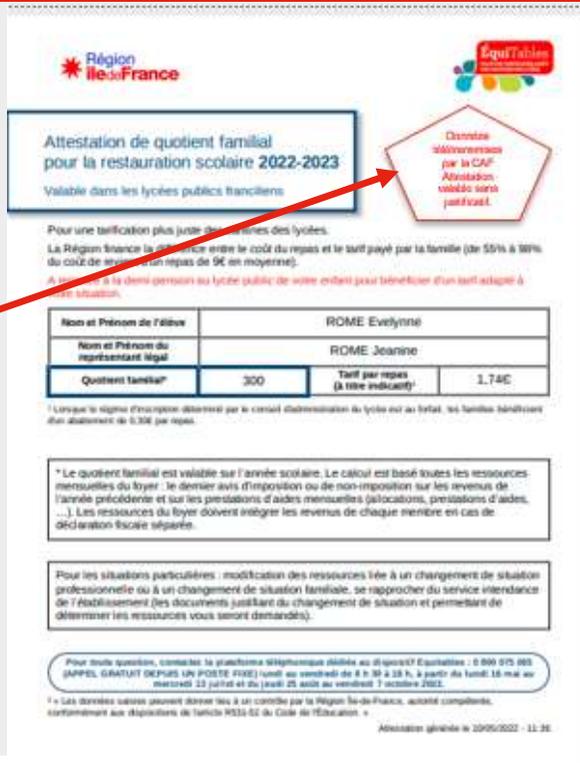
<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

## ATTESTATION CAF DE LA CALCULETTE

pas de justificatifs nécessaires

car les données viennent directement de la 

## ATTESTATION RENSEIGNEE PAR LA FAMILLE ELLE-MEME (justificatifs à fournir)



**Attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2022-2023**  
Valable dans les lycées publics franciliens.

Données préremplies par la CAF. Attestation valable sans justificatif.

Pour une tarification plus juste des lycées des lycotes. La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55% à 87% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

A inscrire à sa demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à sa situation.

Nom et Prénom de l'élève	ROME Evelynne		
Nom et Prénom du représentant légal	ROME Jeanine		
Quotient familial <sup>1</sup>	300	Tarif par repas (à titre indicatif) <sup>2</sup>	1,74€

<sup>1</sup> Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

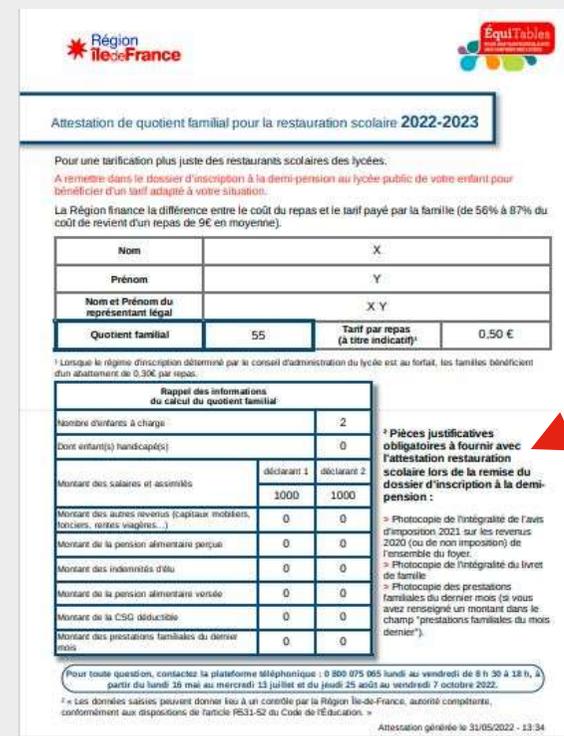
\* Le quotient familial est valable sur l'année scolaire. Le calcul est basé toutes les ressources mensuelles du foyer : le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année précédente et sur les prestations d'aides mensuelles (allocations, prestations d'aides, ...). Les ressources du foyer doivent intégrer les revenus de chaque membre en cas de déclaration fiscale séparée.

Pour les situations particulières : modification des ressources liée à un changement de situation professionnelle ou à un changement de situation familiale, se rapprocher du service intendance de l'établissement (les documents justifiant du changement de situation et permettant de déterminer les ressources vous seront demandés).

Pour toute question, contactez la plateforme téléphonique dédiée au 0 800 075 905 (appel gratuit depuis un poste fixe) lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

<sup>1</sup> Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorisé comptable, conformément aux dispositions de l'article R631-52 du Code de l'Éducation.

Attestation générée le 29/05/2022 - 11:38



**Attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2022-2023**

Pour une tarification plus juste des restaurants scolaires des lycotes. A remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56% à 87% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

Nom	X		Tarif par repas (à titre indicatif) <sup>2</sup>	0,50 €
Prénom	Y			
Nom et Prénom du représentant légal	X Y			
Quotient familial	55			

<sup>1</sup> Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

**Rappel des informations du calcul du quotient familial:**

	déclarant 1		déclarant 2	
	1000	1000		
Nombre d'enfants à charge	2			
Doit enfant(s) handicapé(s)	0			
Montant des salaires et assimilés	0	0	0	0
Montant des autres revenus (capitaux mobiliers, bourses, rentes viagères, ...)	0	0	0	0
Montant de la pension alimentaire perçue	0	0	0	0
Montant des indemnités d'illégitimité	0	0	0	0
Montant de la pension alimentaire versée	0	0	0	0
Montant de la CSG déductible	0	0	0	0
Montant des prestations familiales du dernier mois	0	0	0	0

<sup>2</sup> Pièces justificatives obligatoires à fournir avec l'attestation restauration scolaire lors de la remise du dossier d'inscription à la demi-pension :

- > Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (ou de non imposition) de l'ensemble du foyer.
- > Photocopie de l'intégralité du livret de famille.
- > Photocopie des prestations familiales du dernier mois (à vous avoir renseigné un montant dans le champ "prestations familiales du mois dernier").

Pour toute question, contactez la plateforme téléphonique : 0 800 075 905 lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

<sup>1</sup> Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorisé comptable, conformément aux dispositions de l'article R631-52 du Code de l'Éducation.

Attestation générée le 31/05/2022 - 13:34



Forme géométrique présente à partir du 8 juin Les précédentes sont acceptées car données CAF.



Justificatifs obligatoires



# En résumé, comment obtenir la pièce justificative pour l'inscription à la restauration ?

 Ligne pour accompagner les familles  
0 800 075 065

par courrier postal à mon domicile



Application Caf-Mon Compte



MENU caf.fr



par courrier électronique ou téléchargement



<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>



Accédez à la calculette

**Si non allocataire CAF :**  
démarche habituelle sur la calculette  
=> famille doit fournir les justificatifs

**Si allocataire CAF :**  
N° dossier allocataire CAF + code postal  
(pas de mot de passe nécessaire) et pas d'autres justificatifs  
puisque les données sont transmises par la CAF)

par téléchargement sur son téléphone ou ordinateur



Application Caf-Mon Compte



MENU caf.fr



Accédez à la calculette



<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

# Recevoir l'attestation de paiement par courrier postal sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou l'appli CAF-mon compte

BIENVENUE SUR LE PORTAIL DES ALLOCATIONS FAMILIALES caf.fr

## CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale 

  
 Se souvenir de moi  
[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

  
[Mot de passe oublié ?](#)

**Se connecter**

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

 **S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)



# Recevoir l'attestation de paiement par courrier postal sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou l'appli CAF-mon compte

Accueil / Mon compte

NOM PRENOM

Vous autorisez  à [gérer votre dossier](#)

## MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement  
le

Mes paiements et droits 

Mes attestations 

## MON PROFIL

Je suis en vie maritale (concubinage)  
depuis le

J'ai  enfants rattachés à mon dossier.

J'ai une activité salariée depuis

Mon conjoint a une activité salariée  
depuis le

Mon adresse

## MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement

le

Voir le détail >

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ :



Télécharger ma dernière  
attestation



Télécharger mon relevé de  
compte d'avril

## MES DÉMARCHES



Pour recevoir la  
version papier par  
courrier postal au  
domicile, allez dans  
« mes attestations »



# Recevoir l'attestation de paiement par courrier postal sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou l'appli CAF-mon compte

The screenshot shows the 'MES ATTESTATIONS' page on the CAF website. The page has a dark blue header with the CAF logo, 'Allocataires', 'Version contrastée', 'Ma Caf - 92', 'Courriers', and 'Déconnexion'. Below the header is a light blue navigation bar with 'Accueil', 'Actualités', 'Aides et démarches', 'Ma Caf', and 'Le magazine Vies de Famille'. The main content area has a breadcrumb trail 'Accueil / Mon compte / Mes attestations' and the title 'MES ATTESTATIONS'. A section titled 'Choisir mon attestation:' contains two buttons: 'Attestation de paiement' and 'Attestation de quotient familial'. A green box highlights the 'Attestation de paiement' button, and a green arrow points to it from the left. At the bottom, there is a dark blue box with 'Vous pouvez nous contacter', a light blue box with 'Nous sommes toujours joignables', a blue icon of a hand with a speech bubble and the text 'Sourd ou malentendant ?', and a white box with the CAF logo and 'Application Caf-Mon Compte'. On the right, there is a blue box with a menu icon and 'caf.fr'.

# Recevoir l'attestation de paiement par courrier postal sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou l'appli CAF-mon compte

caf.fr Allocataires Version contrastée Ma Caf - 92 Courriers Déconnexion

Accueil Actualités Aides et démarches Ma Caf Le magazine Vies de Famille

Accueil / Mon compte / Mes attestations

## MES ATTESTATIONS

Choisir mon attestation:

**Attestation de paiement** Attestation de quotient familial

Pour quelle période ?

Pour le mois précédent ou les 24 derniers mois.

**Pour le mois d'avril 2022** Pour une autre période

# Recevoir l'attestation de paiement par courrier postal sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou l'appli CAF-mon compte

Accueil / Mon compte / Mes attestations



## MES ATTESTATIONS

Choisir mon attestation:

Attestation de paiement

Attestation de quotient familial

Pour quelle période ?

Pour le mois précédent ou les 24 derniers mois.

Pour le mois d'avril 2022

Pour une autre période

En téléchargeant votre attestation, vous pouvez l'envoyer rapidement par mail à d'autres organismes.

Recevoir par courrier



Télécharger

Pour recevoir l'attestation en version papier par courrier postal au domicile

# **Accompagner les familles pour obtenir leurs attestations pour la restauration scolaire dans les lycées d'IDF**



*Numéro d'appel gratuit 0 800 075 065 depuis un poste fixe,*

*du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet 2022  
et du jeudi 25 août 2022 au vendredi 07 octobre,  
du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00.*

# Les situations particulières pour les quotients familiaux

- <https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

The screenshot shows the website interface for 'Région Île-de-France les Lycées'. The header includes the logo and the title 'Informations pour les personnels de direction des lycées de la Région Île-de-France'. A search icon is located in the top right corner. The navigation menu contains the following items: Accueil, Contacts, Informations générales, Gestion établissements publics (highlighted in red), Agents des lycées, Gestion établissements privés, Actions éducatives, Lycées Eco-Responsables, Actualités, and COVID19. Below the menu is a banner with the text 'Restauration scolaire' and three images: a kitchen, students in a canteen, and a school hallway.

# <https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

## Rentrée 2022

**0800 075 065**

du 16 mai au 13 juillet 2022  
du 25 août au 07 octobre 2022  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Fiche technique évolution politique de restauration 

CP 2018-541 

### Contact

#### Direction Réussite des Elèves (DRE)

Service hébergement, Restauration et Aides Sociales  
Plateforme téléphonique : 01 53 85 78 98 (de 9h à 13h  
du lundi au vendredi)

[EquiTables@iledefrance.fr](mailto:EquiTables@iledefrance.fr)

## Rentrée 2022 : tarifs, documents et outils

Les documents concernant le Règlement régional de restauration 2022-2023 et l'outil gestionnaire 2022-2023 seront mis en ligne très prochainement.

Arrêté 2022-077 - Tarification restauration scolaire 2022-2023 

Notice Equitables - Tarifs 2022-2023 restauration scolaire lycées publics IDF 

Notice QF-CAF 2022 - Obtenir attestation paiement 

RAPCR23-14DEL - réforme 

### Documents 2021-2022

2021-12 - Règlement régional de restauration 2021-  
2022 

### 5-2 – Exemples de cas particulier

- Familles ou élèves ne présentant aucun justificatif :
  - n'étant **pas en mesure de présenter un justificatif** : application d'un tarif restauration par le service de l'intendance et/ou sur proposition de l'assistante sociale selon la procédure similaire à celle appliquée dans le cadre des fonds sociaux.
  - **ne souhaitant pas présenter de justificatif et la famille souhaite figurer dans la tranche de quotient familial la plus élevée, le tarif maximum est donc appliqué sans fourniture de justificatif.**
- Élève hébergé par une famille d'accueil ou par une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance : application du tarif minimum.
- Lycéen accueilli dans le cadre d'échange scolaire ou de séjour linguistique pour une durée de scolarisation minimum d'un trimestre scolaire complet : application de la tarification selon le quotient familial de la famille d'accueil si cette dernière supporte seule la charge des frais de demi-pension.
- Etudiant (nationalité étrangère ou autre situation particulière) :
  - 1- L'étudiant dépend des ressources du père et (ou) de la mère ne résidant pas sur le territoire français : application de la tarification en fonction des ressources de ces derniers sur production d'une attestation sur l'honneur mentionnant le montant des revenus perçus à l'étranger et le nombre d'enfants à charge.
  - 2- L'étudiant est pris en charge financièrement par une tierce personne résidant en France : application de la tarification en fonction des ressources de ladite personne sur production d'une attestation sur l'honneur de prise en charge et des justificatifs de ressources du répondant (dernier avis d'imposition sur le revenu ou bulletins de salaires ou attestation employeur...).
  - 3- L'étudiant n'a pas de ressource autre qu'une bourse (française ou pays d'origine) : il doit produire une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il ne perçoit pas d'autres ressources que la bourse. En conséquence le tarif minimum est applicable.

# Une famille ne souhaite pas transmettre ses justifs et elle sait qu'elle paiera le tarif de la tranche J

- C'est accepté et mentionné dans la notice Equitables.

J
> 2388
4,09 €

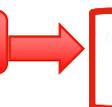


Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

### 5-2 – Exemples de cas particulier

- Familles ou élèves ne présentant aucun justificatif :
  - n'étant **pas en mesure de présenter un justificatif** : application d'un tarif restauration par le service de l'intendance et/ou sur proposition de l'assistante sociale selon la procédure similaire à celle appliquée dans le cadre des fonds sociaux.
  - **ne souhaitant pas présenter de justificatif et la famille souhaite figurer dans la tranche de quotient familial la plus élevée, le tarif maximum est donc appliqué sans fourniture de justificatif.**
- Élève hébergé par une famille d'accueil ou par une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance : application du tarif minimum.
- Lycéen accueilli dans le cadre d'échange scolaire ou de séjour linguistique pour une durée de scolarisation minimum d'un trimestre scolaire complet : application de la tarification selon le quotient familial de la famille d'accueil si cette dernière supporte seule la charge des frais de demi-pension.
- Etudiant (nationalité étrangère ou autre situation particulière) :
  - 1- L'étudiant dépend des ressources du père et (ou) de la mère ne résidant pas sur le territoire français : application de la tarification en fonction des ressources de ces derniers sur production d'une attestation sur l'honneur mentionnant le montant des revenus perçus à l'étranger et le nombre d'enfants à charge.
  - 2- L'étudiant est pris en charge financièrement par une tierce personne résidant en France : application de la tarification en fonction des ressources de ladite personne sur production d'une attestation sur l'honneur de prise en charge et des justificatifs de ressources du répondant (dernier avis d'imposition sur le revenu ou bulletins de salaires ou attestation employeur...).
  - 3- L'étudiant n'a pas de ressource autre qu'une bourse (française ou pays d'origine) : il doit produire une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il ne perçoit pas d'autres ressources que la bourse. En conséquence le tarif minimum est applicable.

Tranche J



# INTITULÉS DES JUSTIFICATIFS SUR LOGICIEL DE RESTAURATION (page 13 du règlement régional de restauration 2021-2022)

sera remplacée par  
« **calculette –  
attestation QF CAF** »

a changé de nom et  
s'appelle la  
« **calculette –  
attestation QF** »

Types de justificatifs	Valeur QF Caf	Type de formule	Tranches QF et tarifs
<b>Caf attestation de restauration scolaire</b>	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire	Déterminés par le logiciel à partir de la valeur QF
<b>Caf attestation de paiement</b>	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire	Déterminés par le logiciel à partir de la valeur QF
<b>Calculette QF - attestation de restauration scolaire</b>	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire	Déterminés par le logiciel à partir de la valeur QF
<b>Sans justificatif</b>	Sans objet	Saisie obligatoire	Forcés par le logiciel au tarif le plus élevé
<b>En attente d'un justificatif</b>	Sans objet	Saisie obligatoire	tarif le plus élevé modifiable par l'établissement
<b>Cas particulier (Cf. exemples ci-dessous)</b>	Sans objet	Saisie obligatoire	Saisie obligatoire

Attestation de qualité forfaitaire pour la restauration scolaire 2022-2023

Préciser les modalités applicables au restaurant scolaire.

Le régime de base de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

Le régime de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

Le régime de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

Attestation de paiement

Le régime de base de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

Attestation de qualité forfaitaire pour la restauration scolaire 2022-2023

Préciser les modalités applicables au restaurant scolaire.

Le régime de base de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

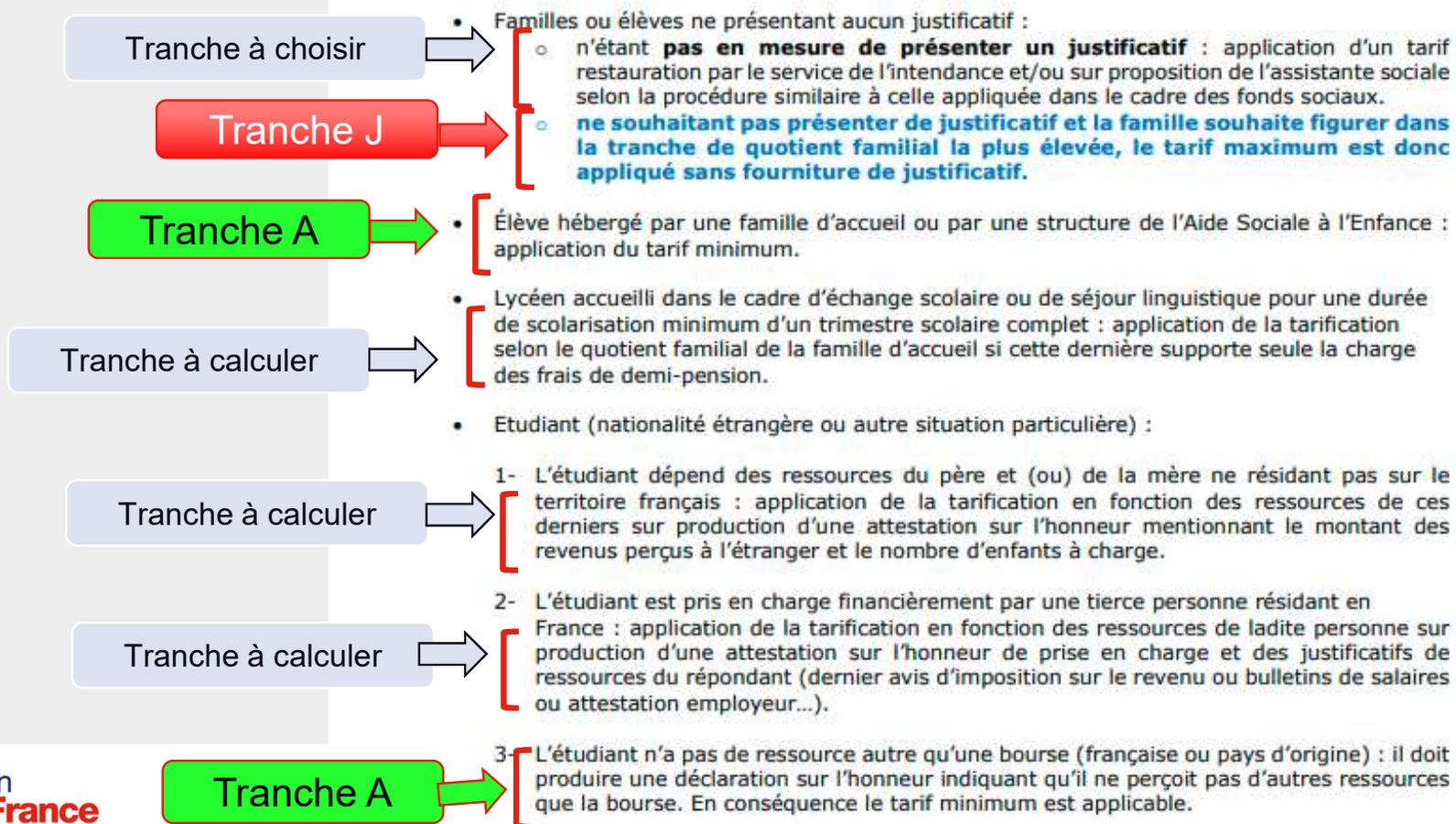
Le régime de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

Le régime de référence est le tarif de base de 3,50 € par repas et le tarif de base de 3,50 € par repas.

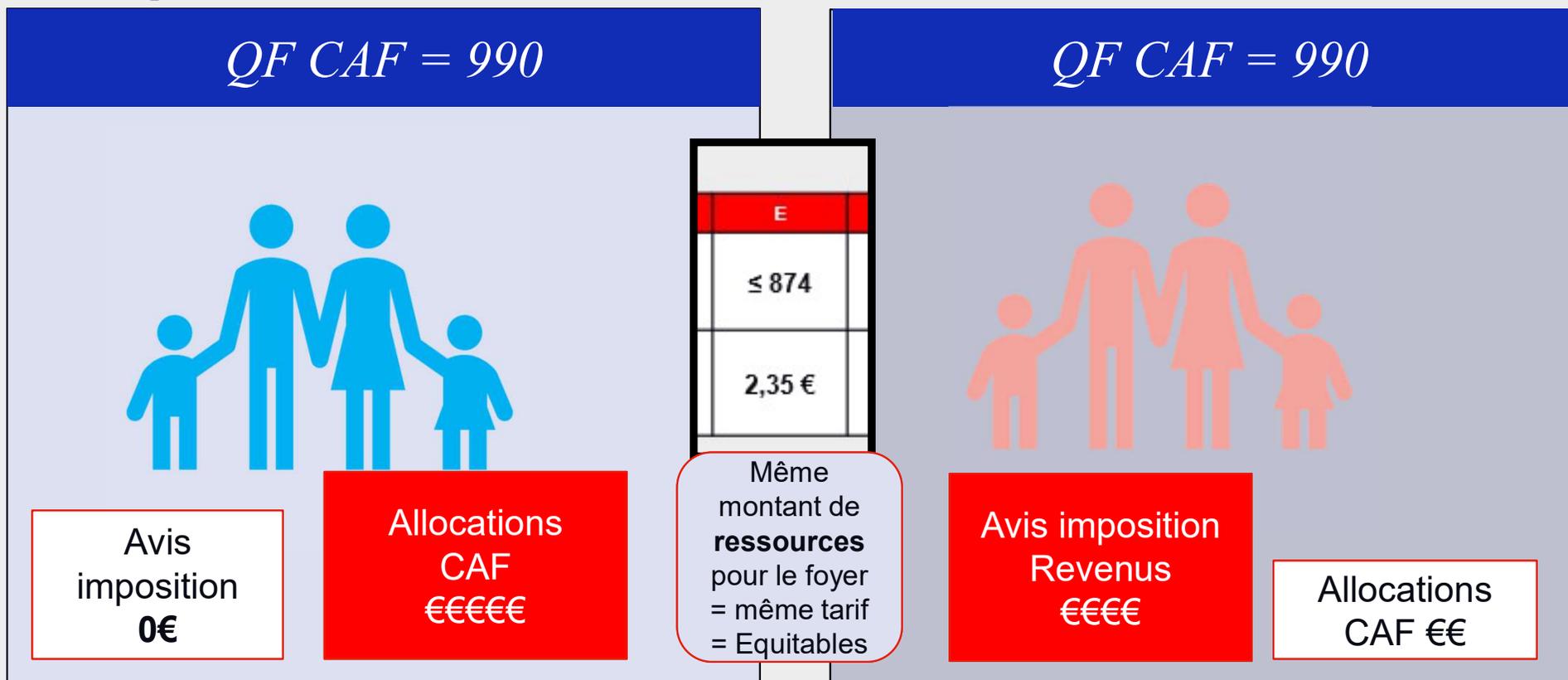
# <https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

Extrait p.14 du Règlement régional de restauration

## 5-2 – Exemples de cas particulier



**Avec le QF CAF choisit par la Région :**  
**ce qui compte ce sont les RESSOURCES globales**  
**du foyer et non uniquement les « REVENUS » :**  
**exemple**



## Si une famille est allocataire CAF et a un avis d'imposition à 0€

- Elle n'est pas « automatiquement » en tranche A
- Si elle reçoit des allocations CAF, elle doit fournir son attestation de paiement CAF sur lequel figure le QF.
- Le QF de la CAF prend en compte **toutes les ressources mensuelles de la famille** (allocations, salaire, etc)
- Les allocations sont non imposables **mais sont prises en compte dans le QF calculé par la CAF.**
- Exemple : Deux familles peuvent avoir le même QF, c'est-à-dire les mêmes ressources sur une année, l'une avec un avis d'imposition à 0€ et des allocations et l'autre avec un supérieur à 0€ et peu d'allocation.
- Le QF CAF a été choisi par la Région pour avoir une tarification avec une équité de traitement par rapport aux ressources des familles.

## Peut-on modifier un QF ?

- Uniquement en cas de changement de situation du foyer en cours d'année (page 12 du Règlement régional de restauration 2021-2022)
- Non, l'inscription pour un élève bénéficiant du Fonds Social Lycéens (FSL) sur la restauration doit faire figurer son **quotient familial réel calculé** selon ses pièces justificatives. Puis, sa facture est diminuée grâce au FSL.

# En cas de changement de situation en cours d'année : modifications du QF

- page 12 du Règlement régional de restauration 2021-2022

## 4/ Modifications des inscriptions en cours d'année et révision des tarifs attribués aux élèves

A tout moment, en cours d'année scolaire, une famille peut faire une demande de changement de régime d'inscription et/ou faire état d'une modification de sa situation familiale et/ou professionnelle entraînant une baisse significative de ses revenus. (Cf. tableau ci-dessous « Éléments d'appréciation de quelques situations spécifiques »).

### ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DE QUELQUES SITUATIONS SPÉCIFIQUES

A – Modification des ressources liées à un changement de situation professionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cessation d'activité (chômage, retraite, congé parental...)</li> <li>• RSA, stage et formation professionnelle</li> <li>• Maladie, invalidité</li> </ul>	<p>A partir des justificatifs d'indemnités, de pensions ou d'allocations et du livret de famille permettant de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La date de changement de situation</li> <li>• Les montants perçus</li> </ul>
B – Modification des ressources liées à un changement de situation familiale	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divorce, séparation</li> </ul>	<p>La garde de l'enfant est confiée à l'un des parents : il convient de prendre en compte les ressources de la personne chez qui l'enfant réside y compris pension alimentaire perçue.</p> <p>La garde alternée : les ressources à prendre en compte sont celles de l'un des deux parents. (Jugement de divorce, livret de famille, justificatif de revenus)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décès</li> </ul>	<p>Si le dernier avis d'imposition permet d'individualiser clairement les revenus de chacun des membres du couple, seuls les revenus du parent ayant la charge du lycéen sont pris en compte (acte de décès et justificatif de revenus). A défaut, le service de l'intendance et/ou l'assistante sociale évaluent les ressources du parent.</p>

❖ **A NOTER** : lorsque ces situations impliquent la révision du tarif initialement attribué, la date d'effet du changement de tarif est fixée comme suit :

#### Au forfait un principe unique :

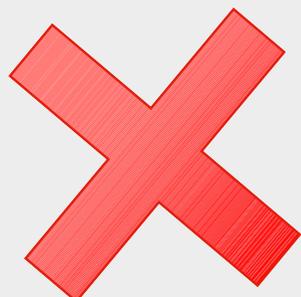
Au premier jour du trimestre en cours : la rétroactivité du changement de tarif est appliquée automatiquement sur tout le trimestre dès lors que l'ordre de recettes correspondant n'est pas validé. Dans le cas où l'ordre de recettes correspondant au trimestre est validé, le nouveau tarif ne sera appliqué qu'à partir du trimestre suivant.

#### Au ticket un principe général avec option :

Le principe général : au jour de la révision du tarif et de sa prise en compte dans le logiciel de restauration. Il n'y a donc pas de rétroactivité du tarif sur les repas pris avant la date de révision.

L'option au regard de situations particulières : l'établissement peut déterminer la date d'effet de prise en compte de la nouvelle situation et choisir d'appliquer une rétroactivité.

## En cas de changement de situation en cours d'année et donc modifications du QF : Voir les spécificités techniques avec les éditeurs



ARD

Pas de rétroactivité avec ARD

**ALISE / TURBOSELF / DMI**

Rétroactivité et modifications de la tranche de QF possibles **jusqu'à le clôture mensuelle.**

# En résumé, comment obtenir la pièce justificative pour les lycées ?



- Par courrier postal :
  - Sur le site caf.fr
  - Sur l'appli CAF-mon compte

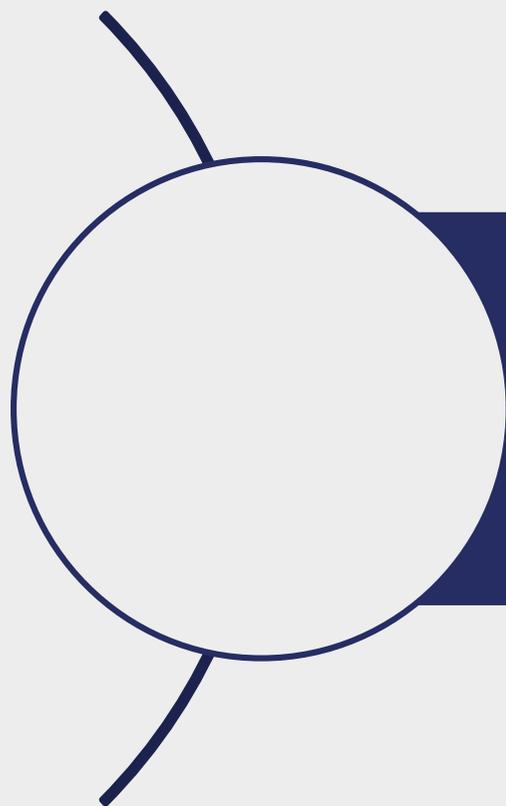


- Par courrier électronique :
  - Sur la calculatrice de quotient familial du site de la Région Île-de-France <https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial>



- Par téléchargement :
  - Sur le site caf.fr
  - Sur l'appli CAF-mon compte
  - Sur la calculatrice de quotient familial du site de la Région Île-de-France <https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial>

## Pratique



calculette

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

# Vos contacts

Martial Blanc, Chef de service Hébergement Restauration Aides Sociales

Eva Samii & Hafifa Bourhane – lycées publics

Ligne Equitables / administration des lycées publics : 01 53 85 78 98 (9 h 00 à 12 h 00)

[equitables@iledefrance.fr](mailto:equitables@iledefrance.fr)

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

